



COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DU LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO SÉANCE DU 26 MAI 2017

Monsieur Christophe Bouchard, président de la fondation demande au secrétaire général si le quorum est atteint. Ce dernier le lui confirme.

Liste des présents :

Membres :

Monsieur Christophe BOUCHARD, président de la fondation et directeur de l'AEFE

Monsieur Pierre COLLIOT, conseiller culturel

Monsieur Bruno VALERY, coordonnateur délégué de la direction de l'AEFE en Asie

Monsieur Corentin FAICHE, consul

Monsieur Rachid SALAMA, secrétaire général de la fondation

Monsieur Nicolas DI COSTANZO, représentant des parents d'élèves

Monsieur Pierre-François VILQUIN, représentant des parents d'élèves

Monsieur Farid EL KHALKI, représentant des personnels

Membres absents ayant transmis une procuration :

Monsieur Thierry DANA, ambassadeur

Monsieur Bernard DELMAS, président de la CCIFJ

Madame Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe

Auditeurs :

Monsieur Masato TANI



Membres invités :

Madame Evelyne DAVENET-INUZUKA, conseillère consulaire

Monsieur Alexandre JOLY, conseiller consulaire

Madame Patricia REYNAUD, directrice du secondaire, experte

Monsieur Jacques HOUDOIN, directeur du primaire, expert

Madame Yukie KADOTANI, interprète

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

Ordre du jour :

Le Président propose l'adoption de l'ordre du jour indiqué ci-dessus.

- 1) Adoption du compte-rendu précédent
- 2) Changement d'administrateurs et conseillers
- 3) Dons
- 4) Appel d'offres Informatique
- 5) Décision Budgétaire Modificative n°1
- 6) Admissions en non valeur



7) Compte financier de l'exercice 2016

8) Questions diverses

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 11 Pour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

(1) Adoption du compte-rendu précédent

Le président de séance demande aux administrateurs s'ils ont une remarque à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Le président de séance propose de voter pour adopter le compte rendu.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 12 Pour

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 06 février 2017 est adopté à l'unanimité.

(2) Changement d'administrateurs et de conseillers



Le président de séance invite le secrétaire général à présenter ce point.

Le secrétaire général indique qu'au 1er septembre 2017 :

Madame Hélène Aublé prendra le poste de DAF du LFI Tokyo et à ce titre sera secrétaire générale de la fondation et administratrice et conservera les délégations suivantes :

1. transfert des fonds et des réserves sans limitation de montant entre chaque composante de la Fondation afin d'en assurer le fonctionnement financier.
2. Utilisation de tous les sceaux de la Fondation dans le respect du règlement de la Fondation relatif aux sceaux.

Monsieur Gilles SanSebastian prendra le poste de directeur du primaire et à ce titre sera invité au C.A. et conseiller de la Fondation.

Au C.A. du 19 octobre 2017, Monsieur Laurent Pic remplacera Monsieur Thierry Dana en devenant administrateur, vice président de la Fondation et représentant de la fondation au Japon.

Il est également à noter qu'en décembre 2017, la troisième mandature de la fondation (2013-2017) prendra fin, des élections seront organisées pour les représentants des personnels et à l'assemblée des conseillers. Il conviendra également de renouveler formellement les administrateurs et conseillers de droit de la fondation



(3) Dons :

LF KYOTO

Une famille du LF Kyoto voulait effectuer un don auprès du LF Kyoto. Ce dernier n'ayant pas de statut japonais, la famille ne pouvait pas verser de dons. C'est donc pourquoi, il a été fait appel au LFI Tokyo pour recevoir le don et formellement le verser à Kyoto.

Le C.A. doit donc formellement se prononcer sur le transfert de 2 500 000 yens au LF Kyoto.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 12 Pour

CAISSE DE SOLIDARITE

Pour alimenter la caisse de solidarité, le LFI Tokyo souhaiterait proposer aux familles d'effectuer un don de 3 000 yens ou plus. Les familles seraient sollicité par le biais de l'espace parents et les familles acceptant de faire un don seraient facturés. Ce dispositif permettrait également de favoriser l'obtention du statut permettant des déductions fiscales en nous assurant des donateurs complémentaires. Pour rappel, il nous faut 25 donateurs par an jusqu'à 2020 pour pouvoir bénéficier de ce statut.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 12 Pour

(4) Appel d'offres Informatique

Le président de séance donne la parole au secrétaire général

A l'issue de la procédure et comme suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, la proposition suivante est effectuée pour renouveler le matériel informatique du LFI Tokyo

Proposition de la commission d'appel d'offres :

Matériel	Fournisseur Retenu	Coût total
244 Ordinateurs	Ricoh	

48 ordinateurs portables	Ricoh	
64 vidéoprojecteurs	Ricoh	
4 serveurs	Ricoh	
80 chrome books	Synnex	
7 points d'accès Cisco	Ricoh	
	Total :	49 160 454 yens

Il est proposé de donner quelques ordinateurs et vidéoprojecteurs sortis d'inventaire au LF Kyoto.

Après quelques échanges, le Président propose de voter :

- Le CA approuve-t-il la proposition d'achat de matériel informatique et de don au LFI Kyoto.

VOTE : 0 Contre

0 Abstentions

12 Pour

(5) Décision budgétaire modificative n° 1 exercice 2017

Le président de séance donne la parole au secrétaire général

Le Secrétaire Général présente la DM1 (cf. annexe 1). Il est notamment présenté des recettes exceptionnelles et des modifications diverses.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 12 Pour

Le Conseil d'administration approuve l'ensemble des mesures présentées dans la Décision Budgétaire Modificative n° 1 de l'exercice 2017.

(6) Admissions en non valeur.

Le président de séance donne la parole au secrétaire général

Le secrétaire général présente deux créances pour admission en non valeur. Il s'agit d'une somme de 239 033 yens au titre des droits de scolarité et d'une somme de 27 625 yens au titre de la demi-pension.

L'admission en non valeur pèsera sur le budget de Takinogawa pour la première et du service de demi pension pour la seconde.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 12 Pour

(7) Compte financier 2016:

Le Président donne la parole au secrétaire général qui présente le compte financier de l'exercice 2016.

L'exercice comptable qui s'échelonne du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 est le quatrième exercice complet sur le site de Takinogawa.

Dans le budget 2016, il était prévu 1150 élèves au 1^{er} avril 2016 et 1 200 élèves à la rentrée de septembre 2016. Le lycée a accueilli 1 164 élèves au 1^{er} avril 2016, 1 211 au 1^{er} septembre et 1 224 au 31 mars 2017. Cette augmentation de plus de 5 % des effectifs a eu des conséquences sur l'exécution budgétaire 2016 les recettes mais aussi sur les dépenses comme le traduira ce présent rapport.

La comptabilité du LFIT se compose de 7 budgets distincts. :

- Le budget de la fondation, établissement support de la trésorerie et enregistrant les dépenses liées à la Fondation ;
- Le budget de Takinogawa, établissement intégrant les dépenses et les recettes liées à l'activité principale du lycée ;
- 5 budgets annexes retraçant les opérations liées aux examens, voyages scolaires, périscolaire, demi-pension et transports.

Ce rapport qui a pour but de présenter une synthèse de l'exercice comptable sera organisé comme suit :

I Gestion de l'établissement



II Présentation des recettes

III Présentation des dépenses

IV Présentation des services spéciaux

V Présentation des opérations en capital

VI Résultat/ Fonds de Roulement et perspectives

I. Gestion de l'établissement

En matière comptable et en dépit de son statut d'établissement scolaire de droit privé japonais, le lycée est équipé du logiciel français AGE. Il est le même que celui utilisé par l'AEFE, l'ensemble des EGD (Établissements en Gestion Directe) mais également un certain nombre d'établissements conventionnés.

Cependant, conformément à son statut, l'établissement doit remettre aux autorités locales les documents financiers (budget et compte financier) répondant aux normes comptables locales. Une grille de passage permettant la transcription des écritures d'une réglementation à l'autre a été mise en place et validée lors du changement de statut. Le lycée a basculé sur l'utilisation d'un logiciel japonais utilisé par le cabinet comptable de l'établissement, ce qui permettrait une transcription plus aisée en comptabilité japonaise.

Depuis 2016, le lycée utilise le logiciel LEYSER pour le suivi comptable. Mme Sakai et Tauveron effectuent un travail colossal pour pouvoir exploiter au mieux ce logiciel comptable.



D'ici quelques années, il faudra s'interroger sur l'opportunité de basculer totalement sur le logiciel comptable japonais.

Un expert fiscal et comptable spécialiste de la comptabilité des écoles privées japonaises travaille également en appui à l'administration du lycée pour lui permettre de répondre aux obligations locales.

Deux auditeurs indépendants rendent un rapport annuel sur les comptes et vérifient que l'administration met en œuvre les décisions prises par le conseil d'administration.

II. Présentation des recettes

- Frais de scolarité :

Les recettes liées aux frais de scolarité sont supérieures aux prévisions et s'élèvent à 1 295 368 151 yens. Cela correspond aux élèves supplémentaires qui ont rejoint l'établissement. Par rapport à l'année



budgetaire 2015, les recettes correspondant aux frais de scolarité de l'exercice 2016 ont progressé de près de 97 000 000 yens. Cela représente une augmentation de 8% des recettes.

Entre le trimestre d'avril et la rentrée de septembre, on a pu constater une légère diminution de la proportion d'élèves étrangers dans le total des élèves (20,7% à 19%), il faudra vérifier si cette évolution n'est que conjoncturelle.

- Droits d'inscription :

Les recettes liées aux droits d'inscription (DI) sont également supérieures aux prévisions, comme pour les frais de scolarité. Il est à noter que l'établissement connaît un nombre important de nouvelles inscriptions. Sur l'ensemble des élèves de l'établissement, 1/5 sont des nouveaux élèves.

Ce sont donc près de 94 879 000 yens de recettes DI qui encaissées sur l'exercice 2016. L'établissement a donc encaissé 15 % de plus en recettes DI que ce qui était prévu au budget 2016.

- Recettes de l'AEFE

La principale recette de l'établissement provenant de l'AEFE est désormais la subvention finançant les bourses scolaires. Elle s'élève à 159 982 461 yens soit plus d'1,3 millions d'euros. Rapporté aux dépenses pour tout le réseau, L'AEFE consacre aux boursiers de Tokyo 1,28 % de son budget (1,3 m/101m) pour 0.73% des boursiers (190/26 000).

Par rapport à l'exercice précédent, le budget des bourses est stable.

Il faut rappeler également que, même si ces dépenses ne sont pas inscrites au budget, l'AEFE finance l'intégralité des rémunérations des personnels expatriés, une partie des rémunérations des personnels résidents et la totalité des pensions civiles, ainsi qu'un ensemble de prestations d'expertise (missions d'inspection, service immobilier, conseil juridique...)



▪ Autres Recettes :

Le lycée, école privée de droit japonais, peut bénéficier d'une subvention de fonctionnement du Gouvernement de Tokyo. Cette demande est formulée parallèlement au dépôt du compte financier de l'exercice clos. Elle est calculée à partir du nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement au 1^{er} mai et ne possédant pas la nationalité japonaise. Pour ce présent exercice, cela représente 7 877 300 yens, cette recette est affectée aux dépenses de personnel enseignant et représente environ une année de salaire d'un personnel enseignant.

Les produits liés aux placements de trésorerie sont en baisse pour deux raisons, les fonds placés ont fortement été réduits depuis la réalisation du projet immobilier et les taux sont moins intéressants. De par sa réglementation, la Fondation ne peut placer des fonds qu'en capital garanti et dans des placements permettant une vente rapide pour faire face à un besoin de trésorerie. Le placement sur un fonds échéance 12 mois a permis de générer 430 080 yens de recettes

Ainsi les recettes de l'établissement tous services confondus s'élèvent à 1 978 726 589 yens. (1 604 991 992 pour le service général et 373 734 597 yens pour les services spéciaux)

III. Présentation des dépenses

- Dépenses de fonctionnement

Tout d'abord, il faut signaler que les dépenses de fonctionnement (comptes 60-62) demeurent relativement stables en proportion dans le budget depuis les trois dernières années. Elles représentaient 20 % des dépenses globales de l'établissement 2014, 22,5% des dépenses globales en 2014 et 21 % des dépenses globales de 2016.

Les dépenses de viabilisation sont stables par rapport à l'exercice 2015 alors qu'on a augmenté l'utilisation du site. En effet, les consommations de gaz, d'eau et d'électricité sont passés de 31 250 345 yens à 31 912 226 yens. Si le nouveau contrat d'électricité a permis de réduire les dépenses d'un million de yens, il faudra surveiller la consommation d'eau en hausse sensible par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses pédagogiques ont en revanche fortement augmenté sur l'exercice et représentent 17 070 327 yens soit une dépense de 14 000 yen par élève. Cela s'explique par des grosses commandes de départements de sciences, musique, anglais et une augmentation générale due aux effectifs.

Le reste des dépenses du chapitre 60 ne connaît pas d'évolutions majeures.

Les comptes 611 et 613 recensant les dépenses de gardiennage et la location des locaux sont stables. Pour rappel, le loyer de Takenogawa est de 43 231 680 yens

Le chapitre 615 consacré à la maintenance augmente légèrement. Quelques travaux de réparations ont eu lieu pendant l'exercice budgétaire. Il y a également plus de contrats. C'est un chapitre budgétaire qui augmentera structurellement les années à venir avec l'usure du bâtiment.

Les nombreux projets pédagogiques notamment dans le cadre du PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle) ont pour conséquence une augmentation sensible du chapitre 624 consacré aux transports.

En revanche, malgré le nombre important d'intervenants, le chapitre 622 consacré aux rémunérations d'intervenants est demeuré stable.

Le chapitre 625 couvrant les frais de réception et les déplacements des personnels est relativement stable par rapport à l'exercice précédent.

Le chapitre 626 consacré aux frais de télécommunication et postaux est lui en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Au global, même si elles restent stables en proportion, les dépenses de fonctionnement augmentent de 6% par rapport à l'exercice 2015, ce qui est cohérent avec l'augmentation des effectifs qu'a connus l'établissement sur l'exercice 2016. Elles s'établissaient à 392 904 392 yens en 2015 pour s'établir à 417 119 131 yens en 2016 tous services confondus. Pour le budget Takenogawa, on constate une augmentation moindre avec 4,5% (191 244 571 en 2015 et 199 862 017 yens en 2016).

▪ Dépenses de personnel

La masse salariale globale de l'établissement est de 925 530 166 yens. Sur la totalité des recettes (sur 1 978 726 589 yens), elle représente 46,77 % des recettes tous budgets confondus. Pour rappel, l'année dernière, elle représentait 53% des recettes, tous budgets confondus.



La masse salariale de Takinogawa s'établit elle à 808 197 729 yens sur 1 295 368 151 yens (droits de scolarité) soit 62 % des recettes des droits de scolarité. Il faut rappeler que le ratio prudentiel de l'AEFE précise que la masse salariale ne doit pas dépenser 70% des droits de scolarité.

Elle est composée de 551 520 270 yens pour les recrutés locaux et 257 003 260 yens pour la contribution au salaire des résidents.

Par rapport à l'exercice précédent, (735 412 822 yens en 2015) la masse salariale a augmenté de 10 %.

La masse salariale des locaux, elle, augmente d'environ 16 % du fait des différentes créations de postes, du G.V.T., de la mise en œuvre de la prime de scolarisation et de l'augmentation des cotisations de la prime de départ.

La masse salariale des résidents se stabilise en diminuant de 1,48% malgré la création d'un support. Comme pour l'exercice précédent, cela s'explique pour partie par la baisse de l'ISVL et par l'appréciation du yen. En effet, la contribution à la rémunération des résidents augmente de 5,61% par rapport à l'exercice précédent tandis que la contribution pour l'ISVL diminue de 8,45%.

En conclusion, la masse salariale augmentera l'an prochain mécaniquement avec la création de postes supplémentaires, l'augmentation catégorielle des salaires et l'effet de la prime de scolarisation sur une année pleine. Il faudra néanmoins veiller à ce ratio de 70% dans l'évolution de la masse salariale pour les prochains exercices budgétaires.

Sur l'ensemble de la masse salariale, l'établissement doit consacrer 1% à la formation continue. L'établissement y a consacré cette année 7 364 993 yens. L'établissement a dépensé l'essentiel de ce budget pour la formation continue dans la zone mais a également organisé des formations internes en langue (français, japonais, anglais) et des formations aux premiers secours et à la sécurité incendie à destination des agents. Cela représente pour cette année un peu moins qu'1%.

- Autres dépenses

o Les amortissements

95 597 510 yens de crédits ont donc été utilisés pour l'amortissement. Il faut rappeler que l'établissement avait obtenu des autorités japonaises, la possibilité d'amortir non sur 30 ans, comme les normes comptables japonaises le préconisent, mais sur 50 ans, ce qui a un impact budgétaire sensible. En effet, sans ce lissage sur 50 ans, il faudrait amortir 40 millions de yens supplémentaire chaque année. Il faut également préciser que ce lissage à 50 ans s'applique également pour les travaux de 2015 dont l'amortissement débutait sur cet exercice.

Il faut rappeler que l'amortissement est inscrit en charge dans le budget de l'établissement mais n'est pas décaissé physiquement par l'établissement. En revanche, les dépenses d'amortissement sont intégrées au fonds de roulement de l'établissement.

o Les provisions

Le lycée a provisionné les sommes prévues pour les personnels administratifs ou techniciens ou de service régis également par le dispositif dit « des anciens contrats » (antérieur à 1991) et qui restaient en poste.

Pour les personnels enseignants employés avant 1991, il convient également de provisionner des sommes, uniquement dans l'hypothèse d'un licenciement économique.

Le lycée a donc provisionné la somme de 1 187 714 yens qui, comme pour les amortissements, influent sur le résultat de gestion sans influencer sur le fonds de roulement.

Les dépenses totales de l'exercice s'élèvent à 1 980 461 963 yens et sont stables par rapport à l'exercice précédent.

IV. Services Spéciaux



- Examens

C'est dans ce budget annexe que sont imputées l'ensemble des dépenses relatives au brevet des collèges et aux épreuves du baccalauréat (EAF et Baccalauréat). Il faut donc rappeler qu'une mutualisation des moyens a été mise en œuvre dans la zone Asie permettant de réduire les coûts sensiblement ainsi que les droits d'examens pour les familles.

Les dépenses de billets d'avion, d'indemnisation des examinateurs et des correcteurs représentent 80% des dépenses totales de ce budget. Depuis 2009, les dépenses du service spécial examens ont diminué de plus de 50%, malgré les coûts supplémentaires engendrés par la remise des médailles du baccalauréat à l'ambassade.

Les dépenses et recettes sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Sur le prochain exercice, ce sont près de 500 000 yens de charge qui s'ajouteront pour prendre en charge les contributions versées à l'AEFE pour la prise en charge des dépenses de dématérialisation du baccalauréat.

L'année prochaine, les tarifs des examens pourront diminuer.

- Voyages scolaires

Il y a eu 9 voyages scolaires, 2 au primaire, 7 au secondaire sur l'exercice 2016 (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017) pour une dépense totale de 14 134 622 yens. Les dons des entreprises, de la caisse de solidarité et les subventions ont permis de réduire le coût pour les familles de 8.3 %.

Le financement des voyages à l'étranger demeure toujours problématique et notamment dès qu'il faut payer un hébergement en plus du coût du billet d'avion.

- Péri-scolaire

Le service périscolaire est tout juste à l'équilibre budgétaire. C'est un service qui s'est encore développé cette année comptable. Ce sont près de 200 enfants chaque jour qu'il convient de suivre du lundi 7h45 au samedi 13 heures et pendant la majorité des congés scolaires.

Par rapport à 2015, les recettes ont augmenté de plus de 17%. L'ensemble de ces recettes a permis de financer les dépenses salariales supplémentaires liées à la multiplicité des activités.

Plus généralement, l'essentiel des dépenses de ce service (77%) est composé des dépenses de personnel assurant les activités.

C'est également un service pour lequel la T.V.A. a toujours un impact important. Elle représente 6% des dépenses.

Dans les dépenses, ne sont pas encore comptées les heures effectuées par des personnels résidents pour près de 800 000 yens.

▪ Demi-pension

Le service de demi-pension accueille désormais plus de 1050 élèves et sert environ 1 100 repas chaque jour en incluant les commensaux. Par rapport à l'exercice 2015, il y a eu une augmentation de 9,38% des recettes du service.

47% des dépenses sont consacrées à l'achat de denrées alimentaires. Les salaires des personnels représentent 34% des dépenses. Les 20% restants sont notamment utilisés pour la viabilisation, l'entretien et l'équipement.

Les frais de demi-pension représentent 95 % des recettes et yens au total. Les 8 185 880 de yens restants sont composés des recettes des commensaux et de la cafétéria et sont relativement stables

▪ Transports

Le service transports a trouvé son point d'équilibre en terme de fonctionnement. Le service qui transporte désormais un peu plus de la moitié des enfants inscrits au primaire (400/744) et 60% des maternelles, a augmenté ses recettes de 20%. Ces dernières s'établissent à 134 997 030 yens. L'aide apportée par l'Etat par le biais des bourses scolaires représente 4.15% du total des recettes.



Les dépenses s'établissent à 121 195 028 yens. Le plus gros poste de dépenses est bien évidemment le contrat avec la société de transports Tokyo City Bus qui représente 78% des dépenses totales. Les dépenses de personnel représentent elles 15% des dépenses. Les 7% restants sont consacrés à des dépenses diverses dont notamment la téléphonie ou l'achat de denrées de survie pour équiper les bus.

Si le service a réalisé un excédent de 13 802 002 yens, c'est suite à la possibilité que dans le cadre des nouveaux tarifs légaux des transports en bus, le contrat évolue. L'année prochaine devrait permettre à l'établissement de générer un nouvel excédent qui permettra au service d'avoir des réserves pour lui permettre de répondre à une éventuelle hausse du contrat transport sans trop augmenter les tarifs pour les familles

V. Présentation des opérations en capital

▪ Emprunt

L'emprunt représente une dépense totale de 118 050 000 yens. Cette dépense représente 7% des dépenses de l'établissement et se poursuivra jusqu'à 2032.

L'établissement est prélevé sur le compte en banque de l'établissement deux fois par an en juin et en décembre, il est donc important que l'établissement conserve de la trésorerie en fin d'année scolaire afin d'honorer les remboursements.

▪ Immobilisations

Suite aux importants investissements sur l'exercice 2015, l'année 2016 en a connu beaucoup moins. Ce sont 7 201 700 yens qui ont été investis.

Le principal investissement a été effectué pour l'achat d'un piano

De manière à répondre à l'obligation légale japonaise, les achats de livres sont inscrits à l'inventaire de l'établissement. Cette année, un peu plus d'un million de yens a été consacré à l'enrichissement du fonds de la BCD et du CDI.



- Plan de contribution

Le plan de contribution est un système permettant au lycée de recevoir des dons de la part des entreprises en générant des réductions d'impôts pour ces dernières. Le lycée accorde en échange des exonérations de frais de scolarité pour les élèves dont les parents sont des personnels de ces entreprises.

9 entreprises sont concernées pour un montant total de 146 100 000 yens.

Le plan de contribution finance l'intégralité du remboursement de l'emprunt et a permis de financer l'intégralité des investissements de 2016 et dégager 20 840 000 yens.

VI. Résultat/ Fonds de Roulement et perspectives

- Résultat/Fonds de roulement

Le résultat de l'exercice comptable 2016 est déficitaire avec une perte de 1 735 374 yens. Ce résultat doit être analysé plus finement.

- Résultat



Taux de change : Par rapport à l'exercice précédent, l'exercice 2016 a été marqué par un important effet de change. 43 156 930 yens de perte.

En retirant la perte au change, le résultat de l'exercice serait excédentaire d'environ 25 000 000 de yens.

▪ Résultat – Capacité d'Autofinancement

Pour analyser la somme disponible pour des investissements, on utilise la CAF (Capacité d'Autofinancement).

Elle est calculée à partir du résultat de l'exercice en y ajoutant les charges non décaissables (amortissement) et en retirant les produits non encaissables (neutralisation des subventions d'investissement).

La Capacité d'Autofinancement de l'établissement s'élève à 73 566 678 yens.

▪ Importance fonds de roulement et réserves pour le LFIT

Le fonds de roulement de l'établissement s'élève à 1 115 456 761 yens. Il est très important pour l'établissement de disposer d'un fonds de roulement conséquent. En effet, l'établissement doit faire face à de nombreuses dépenses entre juin et septembre sans percevoir beaucoup de recettes, il doit donc



disposer de trésorerie pour honorer le paiement des salaires et le remboursement de l'emprunt notamment.

Ce fonds de roulement estimé à 202 jours de fonctionnements permettrait également de disposer de liquidités en cas de crise majeure et de disposer d'un peu de temps avant de se trouver dans une situation financière délicate. Cela correspond en gros à 6 mois de fonctionnement. Cela correspond à 20 jours de fonctionnement de plus que pour l'exercice précédent. Avec un important projet immobilier qui s'annonce, il sera important dans les années à venir de poursuivre l'augmentation du fonds de roulement pour pouvoir répondre aux besoins futurs.

▪ Trésorerie

L'établissement a une trésorerie valorisée en yens auprès de la banque Mizuho et en euros auprès de la Banque Postale.

▪ En yens

La trésorerie s'établit à 851 757 120 yens au 31/03/2017. Au 1^{er} avril 2016, elle était de 909 896 626 yens. Au plus haut, elle s'élevait à 979 274 095 yens en mai 2016. Au plus bas, elle s'élevait à 493 846 107 yens en septembre 2016

Le compte bancaire a donc connu une variation de 416 050 519 yens.

Actuellement, le Besoin en Fonds de Roulement négatif (Avances en classe 4 – Dettes en classe 4) de l'établissement est à 62 343 421 yens permet d'alimenter la trésorerie. Il est cependant en baisse par rapport à l'exercice précédent où il était d'environ 124 000 000 yens.

L'établissement a actuellement une trésorerie saine qui lui permet de faire face aux flux irréguliers des entrées et des sorties de trésorerie.



▪ En euros

Comme évoqué précédemment, l'établissement dispose de 345 845 561 yens dans un compte en euros :

- 2 448 847 euros (296 470 680 yens) sur un compte courant
- 407 836 euros (49 374 881 yens) sur un compte placé

Le lycée bénéficiait d'importantes liquidités en euros notamment par le versement de subventions en euros de l'AEFE ou de non remontées de contribution sur les exercices passés.

La trésorerie en euros a fortement augmenté cette année, il a été nécessaire de transférer de l'argent en yens sur le compte en euros. En effet cette trésorerie est structurellement déficitaire d'un million de yens par an, il sera sûrement nécessaire d'assurer un nouveau transfert dans deux à trois ans.

Les fonds placés le sont sur des sicav avec capital garanti. Si ce type de compte offre une faible rémunération, par ses statuts, l'établissement est assez limité dans ces options comme expliqué précédemment.

▪ Perspectives/Conclusion

Le lycée a battu son record historique d'élèves à la rentrée 2016 et il est également prévu une croissance des effectifs sur le prochain budget.

Pour accueillir ces nouveaux élèves et répondre aux montées mécaniques de cohortes, l'établissement devra investir dans des nouveaux locaux à moyen terme. Les personnels ont également exprimé des besoins sur la mise en place de bonus. Il sera donc important dans les années à venir que l'établissement réussisse à dégager des excédents pour pouvoir financer ces projets futurs.

Après un temps d'échange avec les administrateurs, le président propose de voter

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 11 Pour

Le compte financier est adopté.

(9) Questions diverses

Questions FLT-fapée pour le Conseil d'Administration (26 mai 2017)

1. Pour l'année 2016 on enregistre d'importantes pertes liées au taux de change (43M Yen). Quelles procédures ont été mises en place pour palier à cette situation ?

Les pertes au change sont principalement liées aux retranscriptions des comptes en euros dans la comptabilité.

2.3.4. Questions relatives au projet immobilier du lfi Tokyo : Celui-ci est toujours en phase de négociation.

5. Financement du Chrome book : Quelle est la solution envisagée par LFI Tokyo pour les familles qui ne peuvent pas acheter un Chrome book ?

Il faudra attendre le vote du C.E. quant à l'opportunité de l'achat des chrome book



6. L'année 2017-2018 va voir 5 CE1 et également 5 CP qui n'étaient a priori pas prévu au budget voté au Conseil d'Établissement (CA ?) de Février 2017. Quels en seront les impacts sur le budget de l'année à venir ?

Il conviendra d'attendre le nombre définitif d'inscrits pour mesurer l'impact sur les recettes. Dans l'immédiat, l'impact est la création d'un poste d'enseignant et des heures supplémentaires de langue à compter de septembre 2017.

7. Lors du Conseil d'Administration de juin 2016, une partie de l'excédent de budget a été affecté à l'achat d'instruments de musique (y compris équipement/logiciel pour la création de musique). Le retour fait aux représentants des parents d'élèves est que ces instruments ne sont pas utilisés et qu'il n'y a pas de programme en place pour utiliser ou apprendre à utiliser les logiciels. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est concrètement.

M. Perez ne travaille que sur des logiciels libres et gratuits.

Le piano a été utilisé pour le concert italien, la représentation de M. Bergez. Il le sera pour l'anniversaire le 27/05, pour le concert annuel fin juin...

M. Perez et le référent culturel prévoient une programmation musicale pour 2017-2018.

Les instruments de musiques (contrebasse, flûte, guitares, percussions,) sont utilisés par le groupe de musique de jazz, les percussions cette année en cours de musique et tous les instruments serviront ponctuellement en cours l'année prochaine.

8. Transports scolaires/périscolaires : quelle est la projection pour les lignes de 2017-2018 (parcours, occupation, horaires ?). Lors des précédents Conseils d'Administration, nous avons été informés des travaux sur l'extension du contrat actuel et d'une éventuelle diminution du coût de transport pour les familles. Pourriez-vous nous informer sur ces points ?

Pour l'instant, nous pouvons bien poursuivre le contrat avec le transporteur sans se voir appliquer l'augmentation légale du tarif. Les grandes orientations sont arrêtées en octobre.



9. Pourrions-nous avoir un point sur le coût final de l'évènement des 50 ans, y compris sur le coût du livre commémoratif ?

L'évènement des 50 ans est quasiment identique aux kermesses des années précédentes. Les coûts, comme les années précédentes, sont absorbés par les ventes, les activités et les restaurations payantes. Les bénéfices vont au FSE.

Les artistes présents sont ceux du PEAC.

Le coût de composition et d'impression du livre est de 3.5 millions de yens pour 2000 exemplaires. Cela comprend uniquement le coût imprimeur ; les articles, les traductions, la composition ont été faits par des bénévoles et par Alexandre Dubos.

Les autres frais liés au livre et au fundraising (plaquettes, petit-déjeuner ambassade, dessin Nicolas BUFFE, stagiaire, soirée Livre du 27/05, cadeaux financeurs) sont de 1.779.011 millions.

Soit un coût total de 5.279.011 yens.

Les Entreprises, Ulule et la vente de 50 livres apportent respectivement 4.075.800 yens, 1.112.000 yens et 205.000 yens, soit un total de 5.392.800 yens.

Le livre ne coûte donc rien à l'établissement et permet d'offrir 900 exemplaires à la communauté scolaire.

Les dates des prochains C.A. sont prévus pour

- 19 octobre 2017
- 15 février 2018 (assemblée des conseillers le 8 février 2018)
- 31 mai 2018

Après un temps d'échange, le Président de séance clôt la session à 20h35